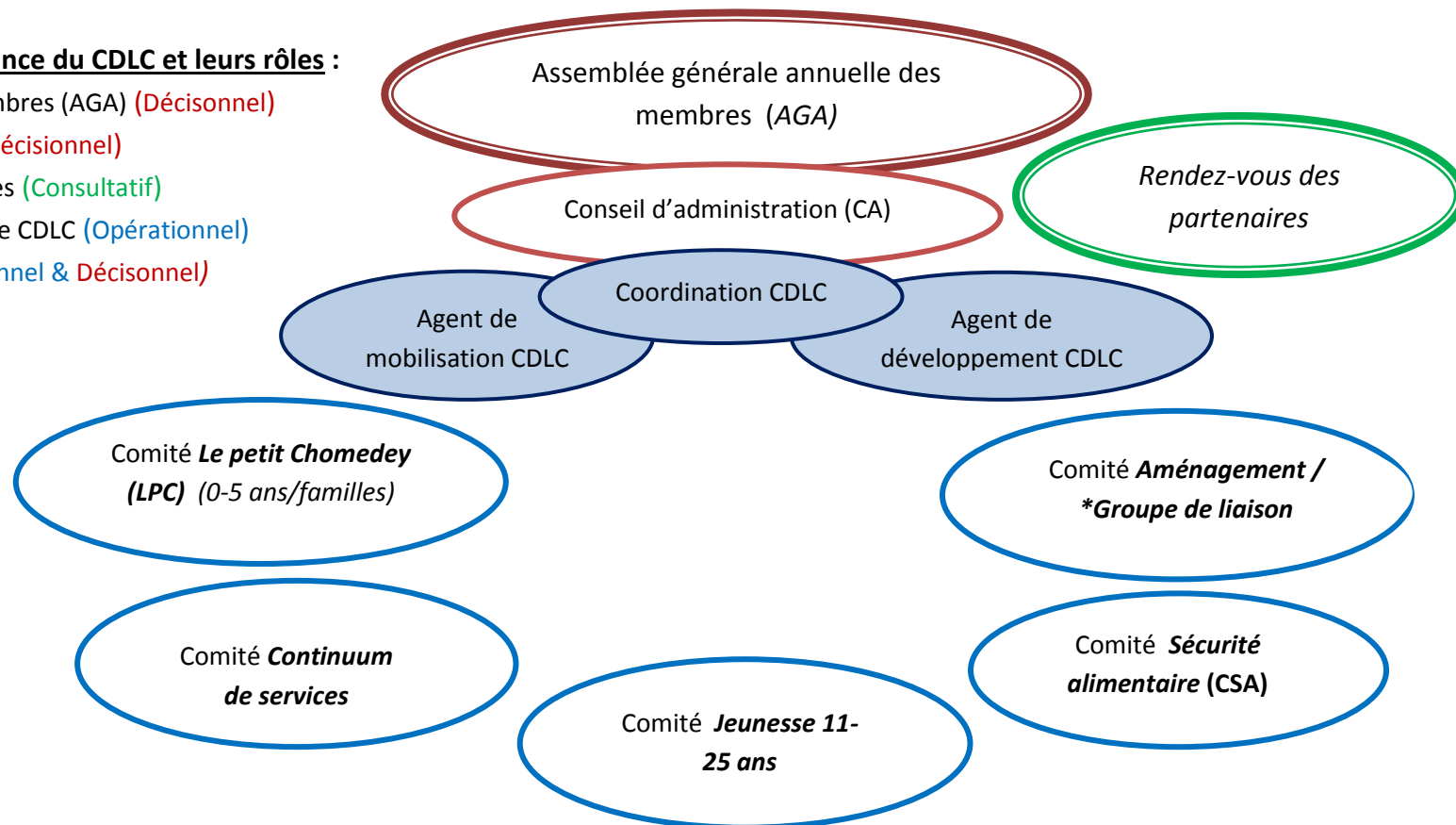


En concordance avec la planification de quartier 2018-2023, voici la structure de gouvernance qui nous permettra d'actualiser collectivement le plan d'action «Faire mieux, ensemble»

### Les instances de la gouvernance du CDLC et leurs rôles :

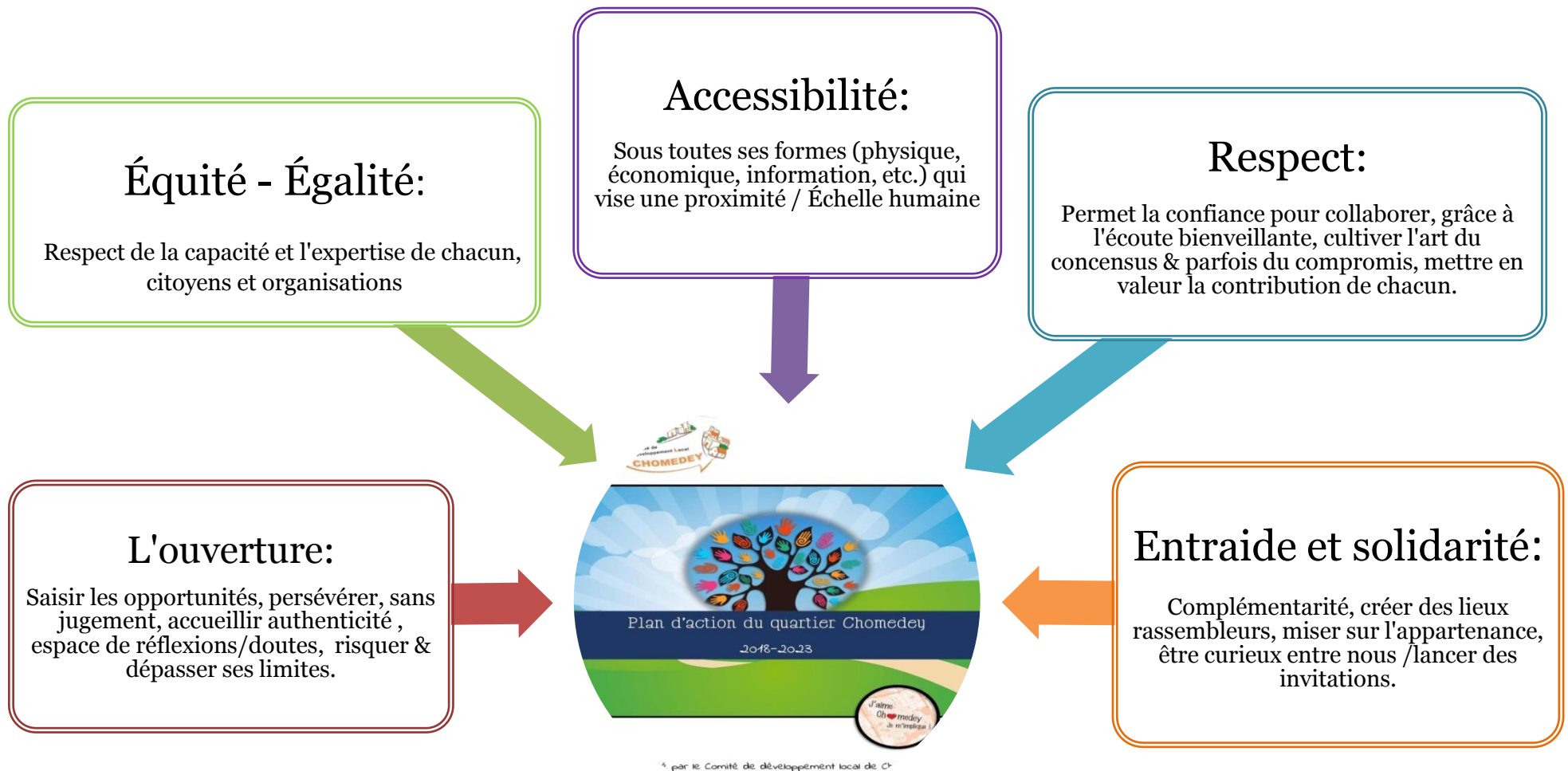
- Assemblée annuel des membres (AGA) (**Décisionnel**)
- Conseil d'Administration (**Décisionnel**)
- Rendez-vous des partenaires (**Consultatif**)
- Coordination CDLC & équipe CDLC (**Opérationnel**)
- Comités d'action (**Opérationnel & Décisionnel**)



✚ **Gouvernance** : Une bonne gouvernance vise à donner à l'organisation les moyens de réaliser ses objectifs parce qu'il peut consacrer tous ses efforts à mettre en œuvre sa stratégie et tirer le meilleur parti de ses ressources dans le but de contribuer à la mission commune.

# Entente de collaboration au sein du CDLC

## Valeurs et grands principes



## Mandats et rôles \* Assemblée des membres et Conseil d'administration : *référer aux règlements généraux du CDLC*

### ❖ Rendez-vous des partenaires (4 rencontres par année)

**MANDAT:** Lieu de partage d'informations, de mise en commun des travaux des comités de travail et d'échange sur les enjeux du quartier. Aussi, émet des recommandations et /ou des avis au conseil d'administration sur tout dossier d'intérêt et sur les travaux des comités de travail.

### ❖ Comités Actions

**MANDAT:** Chargés d'identifier les ressources nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle (ressources humaines, matérielles et financières) des actions du Plan de quartier 2018-2023 et responsable de la réalisation et du suivi des activités planifiées.

#### \* Rôle & responsabilités de l'animation:

- Veiller au bon fonctionnement du processus collectif (partage d'informations, échanges, décisions) & prévoir un cadre d'animation qui favorise la co-construction et la participation de tous.
- Connaître les initiatives locales et régionales liées aux travaux du comité afin d'être en mesure de ressortir les liens d'arrimage possibles et pertinent.
- Soutenir l'avancement des travaux, selon les besoins des membres/du comité (accompagner une démarche, soutien dans l'écriture de projet, etc.)

#### Rôles du comité:

- Développer des activités ou des projets correspondant aux objectifs priorités, en laissant une ouverture pour des projets émergent;
- Effectuer les suivis des actions afin d'adapter, de modifier ceux-ci au besoin & en faire le bilan et l'évaluation;
- Voir à établir des stratégies liées à la participation citoyenne et de collaboration selon les actions;
- Responsable de gérer leur mode de fonctionnement en tant que comité;
- Transmettre l'état d'avancement des travaux, les réalisations et les défis à toute autre instance /personne ressource pertinente;
- Décider des montants attribués aux actions et en faire le suivi en comité. **\*À NOTER :** *En cas de litige, un membre du comité peut faire appel au CA, si les autres démarches n'ont pas été concluantes (1- discussion au sein du comité 2- discussion avec l'équipe du CDLC)*
- Tenir une veille des opportunités de financement en lien avec le comité et les objectifs ciblés;
- Dépôts de projets collectifs et/ou analyse de projets déposés par des organismes;
- Veiller à arrimer les actions au sein des milieux d'interventions et/ou avec les autres plans d'actions locaux, régionaux et nationaux.

#### Responsabilités des membres du comité:

- Être un organisme/citoyen membre du CDLC (**pré-requis; adhésion mission, vision et valeurs**) et être présent pour la majorité des rencontres. **\*En cas d'absence**, s'assurer de faire les suivis & de prendre connaissance des documents;
- Être à l'affût d'opportunités pour les actions innovantes & projets du comité (appel de projet, collaboration, actions déjà existante/arrimage);
- Participer aux échanges & aux décisions collectives. Comme représentant d'un organisme, ramener les informations dans son organisation.